Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20210323-DCS16_2021-DE

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du mercredi 24 mars 2021

DCS16-2021

Le 24 mars 2021, à 12h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 15 mars 2021, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

Nombre de délégués en exercice : 173
Quorum requis (1/3) : 58

Présents : 59
Présents en visio avec pouvoir : 4
Pouvoirs : 10

Votants : 73

Présents en viso sans pouvoir : 29

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Geneviève ANGOT, Mme Léonie ANGOT-HASTAIN, M. Romain BAIL, M. Jean-Marie BERNARD, M. Jean BERT, Mme Florence BOULAY, M. Joël BRUNEAU, M. Christian CHAUVOIS, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, M. Xavier DUHAMEL, M. Sébastien FRANCOIS, Mme Maryse GENARD, M. Dominique GOUTTE, M. Daniel GUERIN, M. Pascal JOUIN, M. Xavier LE COUTOUR, M. Stéphane LE HELLEY, M. Christian LE BAS, M. Patrick LECAPLAIN, M. Benoît LEREVEREND, M. Richard MAURY, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Bruno PIQUET, Mme Dorothée PITOIS, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, Mme Nathalie ROYE, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET, M. Yannick GERNY (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. Olivier PJANIC, M. Jean-Paul RANCHIN

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, M. Patrick LERENDU

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : Mme Danièle VESQUE

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Régis CROTEAU, M. Eric DELACRE, M. Olivier GUILLEMETTE, M. Patrick MOREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Claire ROUSSEAU

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge :M. François VANNIER

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Jacques LE BRET

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER, M. Gilbert DUVAL, M. Bernard ENAULT, M. Alain GOBE, M. Hubert PICARD

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Sophie DE GIBON, Mme Régine ENEE, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN, M. Philippe PESQUEREL

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20210323-DCS16_2021-DE

Etaient présents en visioconférence et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Clémentine LE MARREC (pouvoir à M. Christian DELBRUEL)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY (pouvoir à Mme Danièle VESQUE)

Communauté de Communes Cœur de Nacre : Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Hervé MAUNOURY (pouvoir à M. Jacques LE BRET)

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Laurent LAMY (pouvoir à M. Sébastien FRANCOIS), M. Laurent MATA (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Jacques COQUELIN (pouvoir à M. Patrick LERENDU), M. David MARGUERITTE (pouvoir à M. Patrick LERENDU)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Dany TARGAT (pouvoir à Mme Danièle VESQUE)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU (pouvoir à M. Patrick MOREL), M. Didier MAZINGUE (pouvoir à M. Eric DELACRE)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Jean-Luc MOTTAIS (pouvoir à M. Hubert PICARD), Mme Martine PIERSIELA (pouvoir à M. Alain GOBE)

Communauté de Communes Val es Dunes : M. Claude FOUCHER (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL)

Etaient présents en visioconférence :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Ahamada DIBO, M. Joaquim PUEYO

Communauté d'Agglomération Caen la mer : Mme Hélène BURGAT, M. Gilles DETERVILLE, M. Michel LAFONT, M. Nicolas JOYAU, M. Marc LECERF, Mme Micheline LECHARTIER

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Omar AYAD

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Roland COURTEILLE, Mme Evelyne MASSICOT

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Christèle CASTELEIN, M. Sébastien FAGNEN, Mme Odile THOMINET

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : Mme Angélique PERINI

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Yves DESHAYES

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER, M. Georges RAVENEL

Communauté de Communes Bayeux Intercom : M. Arnaud TANQUEREL

Communauté de Communes Baie du Cotentin : Mme Catherine KERVADEC

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Michel PEYRE

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. Pierre MOURARET

Communauté de Communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Rémy GUILLEUX

Communauté de Communes Val es Dunes : Mme Nathaly MONROCQ, M. Richard MARTIN (délégué suppléant)

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20210323-DCS16_2021-DE

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération Caen la mer : M. Xavier HAY, Mme Béatrice TURBATTE, M. Paul-André BAUDE (délégué suppléant), M. Sengdèd CHANTHAPANYA (délégué suppléant), Mme Lydie VANDERCAMERE-DESMORTREUX (déléguée suppléante),

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : Mme Angélique FERREIRA, M. David NICOLAS

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Manuela MAHIER, Mme Nicole BELLIOT DELACOUR (déléguée suppléante), M. Dominique HEBERT (délégué suppléant), M. Michel MAUGER (délégué suppléant), Mme Agnès TAVARD (déléguée suppléante)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Sébastien LECLERC, Mme Clotilde VALTER

Intercom de la Vire au Noireau : M. Gilles MALOISEL (délégué suppléant)

Communauté de Communes Bayeux Intercom : M. Didier BAREY (délégué suppléant), M. Jean-Marc DELORME (délégué suppléant)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Jean-Marc JULIENNE (délégué suppléant)

Communauté de Communes Val es Dunes : Mmme Ann BAUGAS

Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom : M. Eric BARBANCHON

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS, Mme Anne HAREL (déléguée suppléante)

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20210323-DCS16_2021-DE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Exposé :

L'article L1612-12 du code Général des collectivités (CGCT) indique que l'arrêt des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté annuellement par le président conformément à l'article L2121-31 du CGCT au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

En application de l'article L2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

L'article R2313-8 du CGCT indique que ces données sont mises en ligne sur le site internet de la collectivité territoriale lorsqu'il existe.

Le compte administratif 2020 est établi corrélativement au compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier Payeur.

Vote :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2313-1 et 2

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 18 décembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat mixte,

Vu la délibération DCS10-2020 du comité syndical en date du 16 octobre 2020 modifiant le règlement intérieur du Syndicat mixte,

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale » du 16 mars 2021,

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du compte administratif annexée,

Siégeant au moment du vote sous la Présidence de Monsieur Pesquerel, Vice-Président, précédemment élu dans les conditions de vote prévues par les statuts,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du budget 2020,

Après s'être fait présenté les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au compte de gestion établi par la trésorière principale du syndicat mixte,

Monsieur le Président ayant quitté la séance au moment du débat et du vote, conformément à l'article 2121-14 du CGCT précité,

Considérant que l'approbation du compte administratif 2020 permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions,

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20210323-DCS16_2021-DE

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des votes de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président

Philippe PESQUEREL

PÔLE MÉTROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20210323-DCS16_2021-DE

Projet de délibération du Compte administratif 2020 - ANNEXE

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Ces informations financières essentielles sont extraites du rapport annexé au Débat d'orientation budgétaire du 29 janvier 2021.

1. Exécution du budget 2020 (CA 2020)

a) La section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	DEPENSES	RECETTES	Total
Section de fonctionnement 2020	1 288 676,47 €	1 252 126,31 €	- 36 550,16 €
Report 2019	- €	258 751,31 €	258 751,31 €
Résultat cumulé	1 288 676,47 €	1 510 877,62 €	222 201,15 €

Pour mémoire, il avait été décidé en 2020 de ne pas augmenter les contributions des membres. Le résultat de clôture de l'exercice N-1 était de 258 751,31 euros, celui de l'exercice 2020 est de – 36 550,16 euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2020 s'établit donc à 222 201,15 euros.

Il est proposé de reporter 222 201,15 € de résultat au fonctionnement (002).

Montant des cotisations :

- 0,10 euro par habitant DGF pour la cotisation de base
- 0,90 euro par habitant DGF pour la cotisation « SCoT »
- 0,86 euro par habitant DGF pour la cotisation « Socle »
- 0,15 euro par habitant DGF pour la cotisation « PCAET » (dernière année)

La répartition de ces dépenses est la suivante :

Le montant des charges de personnel avait été estimé 650 000 euros au titre de l'exercice. Le taux de réalisation du chapitre 012 est de 89 % de la prévision.

A noter que les dépenses de personnel donnent partiellement lieu à des participations et que leur charge *« nette »* a représenté 87 % des dépenses de fonctionnement du pôle, au titre de l'exercice 2020. Ces participations portent sur les 2 postes de chargés de missions *Leader*, et de la gestionnaire Leader. Le niveau des participations aux charges liées à ces personnels est compris entre 50 et 80 % selon les dispositifs.

Les charges à caractère général s'élèvent à 210 600 €, soit une réalisation à hauteur de 48 %. Ce faible taux de réalisation s'explique par le contexte sanitaire qui a impacté l'avancement des projets, notamment le projet Interreg MMIAH. Le chantier d'insertion professionnelle sur le site de la Butte Rouge près de Flers devait être terminé en mai 2020. Celui-ci sera achevé courant 1er trimestre 2021 tout comme la réalisation de panneaux touristiques (parcours Dior) à Granville.

Nous adhérons pour un montant de 260 000 euros à l'AUCAME *(chapitre 65).*

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20210323-DCS16_2021-DE

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, leur estimation était *(hors opérations d'ordre)* de 1 175 000 euros. Le montant des recettes s'élève à 1 064 000 €, soit un taux de réalisation de 90 %. La baisse s'explique par le décalage de réalisation des travaux qui sont amenés à être subventionnés dans le cadre du programme Interreg MMIAH et du PAT (et donc le décalage des paiements).

Les recettes de fonctionnement concernent quasi exclusivement le chapitre 74 *« Dotations et participations »*. Le montant des cotisations de collectivités et EPCI membres appelées représente environ 900 000 € soit près de 84 % de nos recettes.

Les autres recettes constituent des participations à l'animation du programme LEADER (78 000 € pour les GAL), du programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) 45 000€, de la réalisation du programme Actimmo (24 000 €), le reste étant lié au programme Interreg MMIAH (actions pilotes Flers, Falaise et Granville) et à des remboursements de frais de personnel.

b) La section d'investissement, qui présente un excédent de + 22 744,38 €.

Résultat de l'exercice	DEPENSES	RECETTES	Total
Section d'investissement 2020	210 500,10 €	233 244,48 €	22 744,38 €
Report 2019	- €	276 005,40 €	276 005,40 €
Résultat cumulé R001	210 500,10 €	509 249,88 €	**298 749,78 €**
RAR	2 400,00 €		

Ce résultat excédentaire s'explique par un niveau de réalisation des dépenses inférieur aux prévisions et par l'obligation d'un amortissement d'environ 190 000 € en 2020. Les recettes concernent uniquement des amortissements.

La répartition de ces dépenses est la suivante :

- la fin de l'étude sur les espaces interstitiels, qui s'est terminée début 2020 pour un montant de 6 800 €.
- 15 600 € de frais d'avocat, qui ont été nécessaires sur le recours de M. HOORELBEKE Pascal, M. REISS Gérard et de l'Association contre l'allongement de la piste de l'aéroport de Caen-Carpiquet (ACAPACC) contre la délibération DCS32-2019 portant approbation du SCoT Caen-Métropole et contre la décision implicite du 20 février 2020 rejetant le recours gracieux déposé le 19 décembre 2019.
- le reste des dépenses concerne les amortissements.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20210323-DCS16_2021-DE